



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU MARDI 17 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février à 19h00, le conseil municipal du Malesherbois, légalement convoqué le dix février deux mille vingt-six, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Hervé GAURAT, Maire.

Etaient présents : Mmes BAFFOY, BECHU, BERTHELOT Isabelle, DAUVILLIERS, MARCHAND, MARTIN, PASQUET, PIEDFERRE, QUEMENER, ROULLET, SABY, SONATORE et MM. BEAUVALLET, BOUTEILLE, CATINAT, CHANCLUD, CIRET, DAVIAUD, DELMAS, GAURAT, GIRARD, JOUSSON, LAROCHE, MATIGNON, POINCLOUX.

Avaient donné pouvoir : M. BERCHER à M. LAROCHE, Mme BERTHELOT Christine à Mme ROULLET, M. GUERIN à M. DELMAS et M. SENET à M. GAURAT.

Etaient absents ou excusés : Mmes BARAO-FERREIRA, DELAVEAU et MM. BEVILLARD, DELMOND.

Secrétaire de séance : M. DELMAS.

Nombre de conseillers municipaux	
En exercice :	33
Présents :	25
Pouvoirs :	4
Absents et/ou excusés :	4
Votants :	29
Quorum :	17

CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU 18 DECEMBRE 2025.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTRIBUTION CONCESSIONS FUNERAIRES

- FAMILLE DIEULESAINT-BAILLY (N° 26-002 DU 21 JANVIER 2026).
- FAMILLE PARRASCH-TANGUI (N° 26-004 DU 21 JANVIER 2026).
- M. MARTINON NOËL (N° 26-007 DU 28 JANVIER 2026).
- FAMILLE BASTILLE (N° 26-008 DU 28 JANVIER 2026).
- FAMILLE GRAS-VAUDRON (N° 26-009 DU 28 JANVIER 2026).

RENOUVELLEMENT CONCESSIONS FUNERAIRES

- FAMILLE MORLIN-GRAPPERON (N° 26-003 DU 21 JANVIER 2026).
- FAMILLE FAURIE (N° 26-005 DU 21 JANVIER 2026).
- FAMILLE NESSLER-BAUDELLOT (N° 26-006 DU 27 JANVIER 2026).

CONTRATS

- CONTRAT DU SPECTACLE « VIVALDI – PIAZZOLLA : SAISONS, D'UN RIVAGE A L'AUTRE » AVEC LE CONCERT IDEAL (N° 25-442 DU 9 DECEMBRE 2025).
- CONTRAT DU SPECTACLE « LE MISANTHROPE » AVEC L'ASSOCIATION PROTECT ARTISTES MUSIC (N° 25-443 DU 9 DECEMBRE 2025).
- CONTRAT D'ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE (N° 25-449 DU 16 DECEMBRE 2025).

CESSION

- VENTE DE MATERIELS COMMUNAUX DEVENUS INUTILISABLES / SANS USAGE (N° 26-001 DU 13 JANVIER 2026).

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

❖ AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES.

RESSOURCES HUMAINES

26-02-RH-01 PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – RISQUES PREVOYANCE ET SANTE – AUTORISATION DE PARTICIPER A L'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE LANCE PAR LE CENTRE DE GESTION DU LOIRET.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** la participation à l'appel public à concurrence lancé par le CDG45 pour les risques santé et prévoyance.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

26-02-RH-02 CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU LOIRET POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les termes de la convention de médecine préventive ci-jointe.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant habilité à signer tout document et avenant ultérieurs s'y rapportant durant son application.

❖ AFFAIRES SOCIALES – LOGEMENT - SANTE.

26-02-SOC-03 SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION PASSEE AVEC LES ETABLISSEMENTS FRAIZY CONCERNANT LA NAVETTE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant prévoyant une modification tarifaire au 2 janvier 2026.

- **DIT QUE** le tarif est fixé à 3,40€ par trajet aller payable par le bénéficiaire du service, le trajet retour étant pris en charge par la Commune.
- **PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 011 du budget Ville des exercices concernés.

❖ **CULTURE-COMMUNICATION-VIE ASSOCIATIVE-PATRIMOINE.**

26-02-CAP-04 CHANGEMENT DE DENOMINATION DE LA SALLE « VARESE » DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET POSE D'UNE PLAQUE COMMEMORATIVE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** de renommer la salle « Edgar Varèse » en salle « Batterie Fanfare La Mazagran » et d'apposer une plaque commémorative sur la façade de l'Ecole Municipale de Musique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer tous les actes liés à cette opération.

❖ **FINANCES.**

Arrivée de Mmes BERTHELOT Isabelle et QUEMENER ainsi que de M. DAVIAUD.

26-02-FIN-05 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS DU MALESHERBOIS AU TITRE DE L'ANNEE 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions de fonctionnement complémentaires aux associations du Malesherbois inscrites dans le tableau joint, au titre de l'exercice 2026.
- **PRECISE** que les associations listées devront signer une convention ou, le cas échéant, un avenant avec la commune du Malesherbois.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 65 du budget de l'exercice concerné.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Centre des Finances Publiques de Pithiviers.

26-02-FIN-06 ADOPTION DU PROJET ET DES MODALITES DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HOTEL DE VILLE DE MALESHERBES.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ADOpte** l'opération « rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville de Malesherbes ».
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel modificatif ci-dessous :

DEPENSES PREVISIONNELLES	Montant H.T.	%
Coût prévisionnel de l'opération	272 714,80 €	100,00 %
Total des dépenses H.T.	272 714,80 €	100,00 %

RESSOURCES PREVISIONNELLES	Montant H.T.	%
ETAT (DETR-DSIL)	54 000,00 €	19,80 %
ETAT (Fonds Vert)	110 000,00 €	40,34 %
REGION (CRST)	54 000,00 €	19,80 %
Autofinancement	54 714,80 €	20,06 %
Total des ressources H.T.	272 714,80 €	100,00 %

- **SOLLICITE** des subventions auprès :
 - de l'Etat au titre de la DETR-DSIL,
 - de l'Etat au titre du Fonds Vert,
 - de la Région au titre du CRST.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document se rapportant à ces demandes de subventions.
- **PRECISE** que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 25-12-FIN-29 du 18 décembre 2025 pour erreur matérielle dans le plan de financement prévisionnel de l'opération.

26-02-FIN-07 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ATTESTE** de la tenue régulière du débat d'orientation budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026 qui lui a été soumis.
- **PRÉCISE** que le Rapport d'Orientation Budgétaire sera mis à la disposition du public à la Mairie du Malesherbois dans les quinze jours suivant la tenue du débat.
- **PRÉCISE** que le Rapport d'Orientation Budgétaire sera transmis à la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais dans les quinze jours suivant la tenue du débat.

M. JOUSSON arrive durant les débats.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire,

Hervé GAURAT

